

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, rue Favart, 14 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1881.

Bulletin politique.

La séance de la Chambre des députés du 24 février est une des plus intéressantes que nous ayons eues depuis dix ans.

Nous ne parlons plus de l'affaire des 30,000 fusils ; la Grèce a disparu dans le feu de la situation.

Une seule question a absorbé la scène : la personnalité de M. Gambetta.

Mis en cause par un député curieux qui n'était peut-être qu'un compère, le président de la Chambre est descendu de son fauteuil à la tribune.

Et, alors, toute autre question s'est effacée.

Tout a disparu ; l'interpellation sur le marché d'armes, la responsabilité du cabinet, le gouvernement...

Il n'est plus rien resté que M. Gambetta, ce personnage exceptionnel devant qui les représentants républicains du pays abdiquent leur mandat.

Cet homme avait à peine ouvert la bouche qu'un frémissement agitait cette majorité qui était sur le point de crier : Vive Gambetta !

M. Gambetta a parlé. Jamais il ne laissa voir aussi imprudemment le bout de l'oreille.

Pour une Chambre virile, indépendante, impatiente d'un joug insupportable, le discours du 24 février est une véritable provocation.

Cet homme, de qui dépendent toutes les résolutions du gouvernement, puisque le gouvernement est composé de ses créatures, a juré qu'il n'avait jamais pesé sur le gouvernement.

Cet homme, qui fait passer les uns après les autres, dans sa salle à manger, les membres de la Chambre des députés pour les endoctriner, a juré qu'il ne cherchait point à

exercer sa domination sur les affaires publiques ;

Cet homme, dont les journaux préchent la guerre, a juré qu'il ne voulait pas la guerre ;

Et, comme un débiteur sur parole qui ne veut pas payer sa dette, il s'est écrié :

Je n'ai rien signé, je ne dois rien.

Et, abusant de l'importance que lui donne la courtoisie républicaine, il a fait carrément allusion à sa prochaine royauté, à son futur plébiscite...

« Quand le pays m'aura nettement désigné pour une autre situation... »

Et il a ajouté : « Toutes ces choses sont des manœuvres électorales contre moi... mais rira bien qui rira le dernier ! »

Résumons l'incident :

Premièrement, mensonge au sujet du gouvernement occulte ;

Secondement, candidature posée pour devenir l'arbitre des destinées du pays ;

Tel est le résultat de cette séance mémorable.

Et qu'a fait la Chambre ?

La Chambre s'est aplatie et a reconnu son maître.

Le Sénat continue avec une grande persévérance l'examen des différents articles de la loi sur les tarifs de douanes. Il a adopté sans grande discussion les chiffres proposés par la commission.

L'honorable M. Fresneau, que l'on voit toujours au premier rang quand il s'agit de la défense des intérêts français, avait demandé que le droit de 40 fr. sur les porcs fût porté à 15 fr. et que les viandes fraîches et conservées payassent 15 fr. et 20 fr. d'entrée au lieu de 40 fr. Le vaillant orateur a défendu ses amendements avec une grande habileté, et démontré qu'il n'y avait aucune raison pour ne pas imposer en France des droits d'entrée égaux à ceux qui existent en Allemagne. Malgré la puissance des arguments de M. Fresneau, le Sénat n'a pas voté ses amendements et il a adopté les chiffres de la commission.

Le chapitre des céréales, un des plus im-

portants de tous, car de lui dépend l'avenir de l'agriculture française, est entré en discussion. M. Pouyer-Quertier a parlé en faveur du maintien du droit de 0,60 adopté par la commission ; il regrette même que ce droit ne soit pas plus élevé.

La raison du « pain cher », que l'on oppose continuellement aux partisans d'une sage protection, a été discutée et combattue victorieusement par l'éloquent et énergique champion des intérêts français. Il a établi que la vie à bon marché dépendait non du prix plus ou moins élevé du pain, mais des ressources dont disposent les ouvriers. Qu'importe, en effet, à l'ouvrier de payer le pain un sou ou deux de plus, s'il gagne 2 ou 3 fr. de plus par journée ? C'est là le point où l'on veut arriver et où tend le relèvement des tarifs.

Ce qu'il convient en outre de faire pour relever notre agriculture, c'est de dégrever les droits qui pèsent sur les terres. L'orateur a cité un passage d'un discours de M. Léon Say favorable à ce dégrèvement. Cette citation a fait descendre M. Say de son fauteuil, — il paraît que c'était le jour des interventions présidentielles, — et l'a amené à la tribune pour confirmer l'opinion énoncée par M. Pouyer-Quertier.

M. Jules Simon a pris, à la fin de la séance, la parole en faveur de ce qu'il appelle inexactement la liberté commerciale. L'heure l'a forcé à remettre à la séance suivante la suite de son discours. M. Jules Simon ne nie pas les souffrances de l'agriculture, mais il ne voit pas dans le relèvement des tarifs le remède à ces souffrances.

Chronique générale.

On lit dans l'Union :

« Nous avons signalé, en termes précis, un fait grave que M. Devès a vaguement visé dans sa demande d'interpellation, mais sur lequel il a sans doute jugé inutile d'arrêter l'attention de la Chambre.

» Le 17 du mois courant, un train, comptant trente-deux wagons chargés de cartouches, a été expédié de Vincennes à destination du Havre.

» Un navire qui devait recevoir ces munitions n'ayant point paru, le destinataire du Havre refusa de prendre livraison, et les wagons restèrent sur la voie avec leur dangereuse cargaison.

» Avisé de la présence de ces amas de projectiles, le conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest se réunit et décida d'en référer au ministre des travaux publics.

» Ce dernier se rendit auprès du général Farre et apprit alors que l'expédition des cartouches avait été faite par son ordre, ou du moins avec son autorisation.

» S'il faut en croire certains bruits, les munitions de guerre proviendraient de la direction d'artillerie de Vincennes, et l'autorisation de transport aurait été donnée à destination de la Grèce.

» D'autres départs auraient été effectués les 15, 16, 18 février, toujours par les soins de la maison Helbronner et C^e, c'est-à-dire par les soins de personnes interposées.

» Le nombre des wagons affectés à ces différents transports serait de quatre-vingts.

» D'après le *Peuple français*, 25 millions de cartouches à raison de 20 fr. le mille (!) auraient été expédiés de la sorte.

» En outre, 50,000 excellents chassepots sortis de nos arsenaux auraient été dirigés sur le Pirée, par l'intermédiaire de la maison Helbronner, et les mêmes armes refusées à une autre maison qui voulait les acheter pour le compte des Turcs.

» On signale également de Marseille l'arrivée en gare de cette ville de quarante voitures d'ambulance destinées au gouvernement grec et expédiées de Lyon par M. Faure, carrossier.

» Or, lundi, M. Devès a bien fait vaguement allusion à des livraisons d'armes sorties de nos arsenaux, opérées par personnes interposées, mais on ne s'est guère occupé que des faits relatés dans les dépêches de M. Corbett, lesquelles sont datées du mois d'août 1880.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

M^{lle} de Grénafr froissa le bord de son éventail... M^{lle} de Broz, trouvant que la discrétion des deux jeunes gens finissait par être trop excessive, reprit presque bas :

— Ainsi, Monsieur, vous vous éloignez de Renée sans lui avoir adressé un seul mot.

Devant cette remarque, faite de manière à être entendue de la jeune fille, Xavier ne put continuer à se retrancher dans un silence complet. Il s'inclina en disant :

— M^{lle} Vangaramenghen me le pardonnera facilement, Madame. Près d'elle vous voulez bien suppléer à mon mutisme, et elle n'aurait pas gagné à l'échange.

— Voilà comment vous me remerciez ? Ah ! c'est indigne ! s'écria M^{lle} de Broz.

Xavier la salua en riant, et, libre enfin, se hâta de retourner à la place où la jeune femme l'avait rencontré.

— Que peut dire la marquise à Étienne ? se demandait-il.

Quelque temps après, une main le toucha rudement.

— Tiens, c'est toi ? dit-il, tandis qu'Alphonse, devenu pourpre, le regardait d'un air tout effaré.

— Qu'as-tu ? Que t'est-il arrivé ? reprit Xavier.

— Tu oses me le demander ? Vit-on jamais trahison plus horrible ! après ce que je t'ai confié !

— Qu'est-ce qui te prend ? continua tranquillement M. de Bois-Rouges. Je n'ai parlé de ton mariage à personne.

— Mon mariage ! ah ! c'est trop fort. Mon mariage ! Ma tante vient de me prévenir. Elle a fini par faire causer cette petite dame que tu accompagnais.

— Eh bien ?

— Eh bien ! je le sais, je l'ai vu, je...

— Mais quoi ?

— Un autre que ton cousin te mènerait sur le terrain.

— Ah ça ! tu es devenu fou. Je te prie sérieusement de l'expliquer.

— Eh bien ! tu recherches aussi la main de M^{lle} Vangaramenghen. Entre nous deux, parbleu ! son choix sera bientôt fait : tu es riche.

— Je recherche la main de M^{lle} Vangaramenghen, moi !

Et Xavier fut saisi d'un rire tellement impétueux,

tellement irrésistible, que toutes les assertions, toutes les explications, n'auraient pu remplacer une telle réponse. Le plus simple doute n'avait pas à se maintenir. Xavier cessait un moment, s'essuyait les yeux, et puis riait encore. La fureur d'Alphonse était tombée comme s'arrête tout à coup un souffle d'orage.

— C'est stupide, cela, murmurait-il. M'avoir fait une peur !...

— Oh ! dit Xavier quand il put reprendre haleine, rassure-toi, mon ami. Je n'ai envie de rechercher personne. Quoi ! c'est M^{lle} de Broz ?... Ah ! je comprends ce qu'elle voulait envelopper dans de si jolis discours. C'est donc pour cela qu'elle m'a conduit ?... Oh ! c'est bien réussi... Quelle imagination !

Il reprit d'un ton grave :

— Sais-tu bien, Alphonse, que je suis très-offensé de la éréance que tu as donnée, ne fût-ce qu'un instant, à un soupçon si injurieux pour moi ? Mon rôle serait honorable !

— Que veux-tu, mon cher ami ! dit Alphonse un peu confus. Dans le premier moment... songe donc ! si je manquais ce mariage ! Un tel parti ne se trouve pas deux fois.

— Hélas ! pensa Xavier, ce serait là son chagrin ! Ce n'est toujours pas moi que tu dois craindre, reprit-il. Donne-moi la main et offre mes remerciements à ma tante. Je me charge de M^{lle}

de Broz.

— Vrai, Xavier, j'ai confiance en toi.

— Tu viens de m'en donner une preuve.

— Tu m'en veux ?

— Oui, beaucoup ; seulement je te pardonne.

— Ah ! mon cher, je m'assieds près de toi. Il sera bien temps plus tard que j'aie rassuré la baronne. J'ai voulu retourner près de ces dames. M^{lle} Renée ne me dit plus un mot, sa belle-mère veut que je cause, ma tante me fait des yeux de vautour...

— Pourquoi cela ?

— Parce que j'ai voulu raconter...

Un de ces récits à la fois vifs et puérils, comme Alphonse aimait à les multiplier, vint assurer à Xavier que l'esprit de son cousin était revenu à une parfaite tranquillité. Le jeune vicomte écoutait patiemment, mais sans tout entendre ; de temps en temps, il tirait sa montre et murmurait :

— Comme ils sont longtemps ! Alphonse, rapprochons-nous encore de la porte, dit-il enfin. Je tiens à pouvoir m'en aller au premier signe.

Sans s'interrompre, Alphonse le suivit docilement.

Que ne tournaient-ils plutôt leurs regards vers les groupes dont ils s'éloignaient ? Ils se seraient émus l'un et l'autre, mais d'une manière bien différente.

Il importe cependant que l'opinion soit édiflée sur la valeur de ces graves révélations. Au Sénat et à la Chambre, il faut que M. le général Farre soit de nouveau mis en demeure de fournir des explications nettes, précises, catégoriques. Il faut aussi provoquer la nomination d'une commission d'enquête chargée d'examiner les faits dénoncés et de définir les responsabilités qui peuvent incomber soit au ministre de la guerre, soit au gouvernement tout entier, soit à M. Gambetta.

Le pays, justement inquiet, réclame la lumière; on n'a point le droit de lui refuser cette satisfaction.

Le National publie l'information suivante:

Il se trouve en ce moment à Dunkerque, sur la route d'Estran, en face de la taverne anglaise, à l'endroit où doivent séjourner les navires chargés de matières explosibles ou inflammables, environ un millier de caisses contenant des cartouches, plus 248 caisses contenant chacune 2 fusils avec leurs sabres-baïonnettes.

Ces munitions et ces armes seraient destinées à la Grèce. Le navire qui doit les recevoir à son bord doit arriver demain, à la marée du matin, et partira probablement par la marée de trois heures.

On mande d'Athènes, 23 février:

La Chambre a adopté en première délibération le projet relatif à l'enrôlement des officiers étrangers dans l'armée grecque avec leurs grades.

Les lycéens de Bourg se plaignaient dernièrement d'un flagrant désaccord entre les enseignements de leur aumônier et leurs propres opinions philosophiques; ils ont trouvé des imitateurs à Reims.

Mais les lycéens de cette ville se montrent moins soucieux des spéculations théoriques; leurs griefs sont de nature pratique:

Deux fois par semaine, nous allons à la messe, aux vêpres le dimanche, nous faisons maigre tous les vendredis, aux Quatre-Temps et pendant le Carême. C'est là une violation manifeste de la liberté de conscience.

Nous nous bornons à constater un fait, capable assurément d'inspirer les plus tristes réflexions. Il est de nature à ouvrir les yeux de certains aveugles, en montrant à nu quel esprit règne dans les collèges universitaires et quelle confiance ils peuvent inspirer aux catholiques.

On télégraphie de New-York, 23 février:

Quelques personnes ont suggéré, par la voie des journaux et autrement, l'idée de mettre des entraves à l'importation des vins français aux Etats-Unis, comme mesure de représailles contre l'interdiction du lard américain en France; mais il est inexact que le gouvernement des Etats-Unis ait pris des résolutions dans ce sens.

La marquise avait ainsi commencé le dialogue mystérieux qu'elle voulait avoir avec M. Le Mahouët:

— Je ne sais pas vraiment si nous devons nous affliger de notre échec. La place que vous sollicitez au ministère vous aurait demandé un travail bien assidu, Monsieur.

Etienne sourit légèrement à ces mots.

— Le travail ne m'effraie pas beaucoup, Madame, dit-il, pourvu, toutefois, que je puisse répondre dignement à la confiance de mes chefs.

— J'ajoute que tous les jours, sans trêve, et pendant de longues heures, il vous aurait fallu vous éloigner de votre foyer. Et, si j'ai bien compris ce que m'a dit Xavier, une chère affection aurait pu souffrir de votre perpétuelle absence.

— Hélas! oui, dit le jeune homme avec un soupir. En ceci, Madame, vous avez bien raison. Cette pensée a longtemps combattu chez moi l'intention de chercher une position fixe. Ma profession actuelle (je suis avocat) me permet de trouver quelques instants près de ma vieille mère. Je ne me dissimule pas à quel isolement elle sera condamnée quand je serai loin d'elle pendant presque tout le jour. C'est pourquoi j'ai lutté autant que j'ai pu contre cette douloureuse nécessité. Le moment de l'accepter me semble venu. Je ne crois pas devoir combattre davantage.

Ces derniers mots furent dits presque à voix

GRAVE CONFLIT SUR LA QUESTION DE PANAMA.

On sait que l'Etat de Colombie, sur le territoire duquel se trouve l'isthme de Panama, est un Etat indépendant au nord de l'Amérique méridionale.

Lorsque la Colombie accorda à la Compagnie du canal interocéanique la concession de l'isthme de Panama, le gouvernement de Washington, poussé par les influences des amis du général Grant qui veut comme on le sait construire un canal pour réunir les deux océans par Nicaragua, a essayé de multiplier toutes les entraves pour empêcher la construction du canal de Panama, et ce en vertu de la fameuse doctrine de Monroe.

En effet, en 1858, l'Etat de Colombie passait avec le cabinet de Washington un traité par lequel les Etats-Unis garantissaient la neutralité du territoire de la Colombie.

Se fondant sur ce traité, les Etats-Unis, lorsque la concession du percement de l'isthme de Panama fut accordée, déclarèrent à la Colombie qu'une pareille concession pouvait, à un moment donné, offrir aux ennemis des Etats-Unis une route stratégique facile et, en cas de guerre, constituer un grave danger pour eux, il était du devoir des Etats-Unis de prendre toutes les précautions qu'ils jugeraient utiles pour parer à un aussi grand péril.

La Colombie, faisant droit à la réclamation des Etats-Unis, a signé un protocole autorisant les Etats-Unis à intervenir dans toutes les questions du percement de l'isthme de Panama en vue de sauvegarder tant la neutralité de l'Etat de Colombie que les droits des Etats-Unis.

Or, jeudi, sur la proposition du général Boersnn, la commission des affaires étrangères du Sénat de Washington a fait adopter par le Sénat la proposition suivante, à savoir:

« Que personne ne pourrait entreprendre aucun travaux sur l'isthme de Panama sans le consentement préalable du gouvernement des Etats-Unis, qui ne devra, à son tour, accorder une pareille autorisation qu'en vertu d'un traité réservant tous ses droits sur ledit isthme en temps de paix comme en temps de guerre. »

Nous croyons savoir que cette motion va être officiellement communiquée à notre ministre des affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire, par le ministre des Etats-Unis à Paris.

Etranger.

GRÈCE. — Athènes, 23 février. — Le ministre de la guerre a déposé sur le bureau de la Chambre le décret royal appelant sous les drapeaux les réserves régulières et irrégulières ayant plus de trois mois de service.

Des bateaux à vapeur, portant des armes, des munitions et des chevaux, sont arrivés au Pirée.

basse et si tristement que, dans leur fière réserve, ils révélaient devant quelles extrémités cédaient deux courageuses tendresses.

— Mais, reprit la marquise, n'avez-vous pas des sœurs?

— Elles sont encore trop jeunes pour être retirées du couvent. Leur éducation serait compromise.

— Oh! ce serait très-fâcheux, il n'y faut pas songer. Cependant, voyez-vous, je suis vieille, j'ai beaucoup souffert, je me sens prise de sympathie pour cette mère qui vous resté encore et je voudrais si bien organiser toutes choses que vous pussiez jouir à la fois des avantages que vous cherchez et de ces douceurs d'affection dont, par un mutuel dévouement, vous faites tous les deux le sacrifice.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Dans une réunion publique, à Paris, l'orateur, naturellement républicain:

— Nous sommes au siècle des lumières, citoyens!... La République marche à la clarté de trois phares: le phare Liberté, le phare Egalité, le phare Fraternité!

Une voix dans la salle. — Trois phares sœurs.

ANGLETERRE. — Londres, 23 février. — Lord Granville démasque ses batteries. Il impose comme condition sine qua non de l'adhésion britannique, que l'île de Crète soit cédée à la Grèce. Cette nouvelle répandue hier au lever du prince de Galles était confirmée par le ministre plénipotentiaire de Grèce qui l'a répétée à plusieurs membres distingués du corps diplomatique. Des courriers spéciaux ont été envoyés par le comte Munster, le comte Karolyi et M. Challemel-Lacour, à Berlin, Vienne et Paris.

Londres, 23 février. — Cette nuit, les portes de la poudrière de Cork, en Irlande, ont été enfoncées, et une grande quantité de poudre a été emportée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.

Le marché est fort animé. Nos rentes progressent ainsi le 5 0/0 se traite à 119.67 1/2. Mais l'action du Crédit foncier a les honneurs de la séance. Ce titre dépasse le cours de 1,700 et s'établit à 1,715. Nos lecteurs doivent se souvenir que nous avons prévu ce mouvement. Aux cours actuels, nous engageons encore à acheter. Le Crédit foncier est une institution à laquelle on a toujours intérêt à confier sous toutes les formes des capitaux.

L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 680.

Il faut constater parallèlement la mauvaise tenue des obligations de la Banque hypothécaire. L'émission nouvelle a échoué comme les précédentes. Il était facile de le prévoir.

Parmi les affaires nouvelles, nous devons signaler comme attirant d'une façon toute spéciale l'attention des capitalistes les actions de la Grande imprimerie. Il s'agit d'une affaire industrielle de premier ordre, assurée d'avance de fort beaux bénéfices et placée sous le patronage le plus élevé. Le capital social a, de plus, le sol pour garantie. La souscription s'annonce comme un très-grand succès.

Il y a des ordres d'achat très-nombreux sur les obligations de 100 fr. 5 0/0 de la Rente mutuelle. Les capitaux sont attirés à la fois par le taux du revenu assuré à ces titres et par l'importance de la prime de remboursement.

On demande également des actions des forges, laminoirs et aciéries d'Ivry. On peut obtenir au prix net de 530 fr.

La Banque des prêts à l'industrie est fort bien tenue à 640 et 650.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN BAPTÊME CIVIL.

Nous avons parlé hier, d'après le Patriote d'Angers, d'un baptême civil à Parnay. Voici les renseignements nouveaux que nous avons recueillis sur cet important cérémonial:

C'est dimanche dernier, entre messe et vêpres, que Parnay a été un peu égayé par le simulacre d'un baptême.

Un nouveau-né de trois jours, porté par sa grand-mère et assisté de la famille, fut conduit à la Mairie où, dit-on, permission d'entrer leur fut refusée. Les honneurs furent alors pour le cabaret voisin, où le jus de la treille remplaça les saintes huiles.

A la sortie, grande distribution de dragées par deux jeunes parrain et marraine, tout comme cela a lieu d'ordinaire à la porte de l'église.

On ne dit pas quel nom parrain et marraine ont pu donner à cet enfant; ce qu'on sait seulement, c'est que si la musique demandée pour présider cette fête eût été autorisée, il eût été nommé « Trompette ».

UNE FORTUNE DE DEUX MILLIONS.

De toutes parts, surtout en Touraine, en Poitou et en Anjou, des recherches sont faites pour arriver à découvrir les héritiers de M. Mangin de Beauvais.

Voici quelques indications concernant l'état civil de M. Louis-Joseph-Arthur Mangin de Beauvais, dont la succession est vacante, et qui ont été recueillies par le Journal d'Indre-et-Loire:

« Joseph-Augustin Mangin de Beauvais, garde de corps du roi, père de Louis-Joseph-Arthur, qui est décédé dernièrement à Boisbaudran, avait épousé, le 13 avril 1813, Victoire-Élizabeth, fille de Jean-Nicolas Poussineau de Vendœuvre, capitaine dans le bataillon des milices de Foix, et de Victorine-Marie Richard de la Missardière. Le père de cette dernière était propriétaire de la terre de Poillé, paroisse de Charentilly. Il est mort en Touraine en 1808. Il avait épousé Elizabeth Payen.

Les Poussineau de Vendœuvre sont originaires du Poitou.

Nous souhaitons que ces renseigne-

ments soient utiles aux personnes qui pourraient être intéressées dans la succession dont il s'agit.

ANGERS.

Le Conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 21 février, a décidé qu'un bal de charité serait donné, à l'Hôtel-de-Ville, le jour de la Mi-Carême, jeudi 24 mars. MM. Leroy, Lacombe, Héry et Glétron ont été nommés pour étudier le projet. Le Conseil a voté, par provision, un crédit de 3,500 fr. pour les frais.

Concerts populaires.

L'Association artistique d'Angers fera entendre, à son Concert du dimanche 27 février, M. Ferdinand Luckx, basse de l'Opéra, qui a eu si grand succès dans l'Opéra de Verdi. Ce jeune artiste interprétera une composition nouvelle de son professeur et ami, M. Plégier, qui est venu dernièrement diriger quelques-unes de ses compositions à Angers, et le grand air de la Flûte enchantée de Mozart.

A ce même Concert seront exécutées pour la première fois les plus belles pages symphoniques du Roméo de Berlioz (Tristesse de Roméo et fête chez Capulet. — Reine Mab. — Scène d'amour), et pour la seconde fois, la Suite algérienne du nouveau membre de l'Institut, C. Saint-Saëns.

POITIERS.

Voici en quels termes le Journal de la Vienne annonçait hier la première représentation du Martyre d'Emma, qui aura lieu ce soir à Poitiers:

« Demain jeudi, nous assisterons au théâtre de Poitiers à une tentative de décentralisation dramatique qui, nous l'espérons, sera couronnée de succès.

Il s'agit d'une comédie inédite en trois actes, le Martyre d'Emma, qui émane de la plume d'un de nos sympathiques et vaillants confrères.

Nous souhaitons à l'auteur le succès qu'il mérite, et que son œuvre mérite également, succès que nous serons heureux d'être les premiers à constater.

Coffres-forts Hauffner aîné.

Vendredi dernier, à dix heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans les bureaux et les magasins de M. Alphen, négociant, rue de Torcy, à la Chapelle-Paris. Malgré la promptitude et l'énergie des secours, tout a été détruit, et le lendemain matin seulement on a pu retirer des débris un coffre-fort fourni par la maison B. Hauffner aîné, du boulevard Montmartre.

Les valeurs et les papiers qu'il contenait étaient intacts.

Depuis le mois de septembre, c'est le troisième sinistre, que nous signalent les journaux de la capitale, par lesquels sont passés des coffres-forts de M. B. Hauffner, et toujours ont été constatés les mêmes résultats d'incombustibilité, à la grande satisfaction des acquéreurs.

Nous sommes heureux d'apporter ce nouveau témoignage de garantie aux nombreuses personnes qui nous ont demandé des coffres-forts de cette maison, dont la réputation bien méritée est de plus en plus justifiée.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 1^{er} mars 1884.

A l'occasion du Mardi-Gras et à la demande générale

IRREVOCABLEMENT DERNIERE REPRESENTATION DE

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Faits divers.

Un document que publient les journaux de Londres montre combien étaient urgentes les mesures que le gouvernement vient de prendre au sujet des importations de viandes de porc américaines. C'est une lettre de M.

George Crump, consul d'Angleterre à Philadelphie, adressée à lord Granville. Le consul anglais raconte qu'une maladie, qu'on a appelée le « choléra des porcs », et qui n'est sans doute que la trichinose, a fait périr 700,000 porcs, rien que dans l'Illinois, cette année. Il est des industriels peu scrupuleux, en Amérique comme ailleurs, et plus d'un a sans doute mis en circulation des viandes provenant des porcs ainsi frappés.

Une Bible précieuse. — La première Bible imprimée dont on connaisse l'existence, et que l'on croit être aussi le premier livre sorti des presses de Gutenberg, vient d'être vendue à Londres. Elle porte le titre suivant : *Biblia sancta latina (Testamentum vetus) e versione et cum prefatione sancti Hieronymi.* Il n'y a ni nom de ville ni date, mais on sait positivement qu'elle a été imprimée à

Mayence par Jean Gutenberg, vers l'année 1452. Cet exemplaire unique, qui ne contient que l'Ancien Testament, a été découvert accidentellement, il y a quelques années, dans la sacristie d'une église de village, en Bavière. Il a été adjugé au prix de 19,000 francs.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^e, 18, rue Beaurepaire.

PLUS DE TÊTES CHAUVES. (Voir aux annonces.)

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1^{er} JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la Solidarité Universelle Œuvre des Orphelins de la Seine
300,000 billets à un franc
Donnant droit chacun au tirage de 64 lots :
De 30,000 fr. — 5,000 fr. — 3,000 fr. — 2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. Van, 119, rue Havo, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le

docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineuses, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société anonyme, capital : 60 millions
16, rue Le Peletier, Paris

met à la disposition du public

3,225 actions

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

LE TEMPS-VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

autorisée par décret du Président de la République,

au capital de 9 millions de francs,

Divisé en 9,000 actions de 1,000 fr. chacune

Libérées de 250 fr.

Ces actions sont offertes au prix de 810 fr. net à payer comme suit :

Fr. 100 en faisant la demande.
100 le 10 mars 1881.
100 le 10 avril 1881.
150 le 10 mai 1881.
150 le 10 juin 1881.
210 le 10 juillet 1881.

Soit fr. 810

Toute personne qui versera la totalité par anticipation, c'est-à-dire avant le 10 mars, jouira d'une bonification de 10 fr.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES
DÈS À PRÉSENT

JUSQU'AU LUNDI 28 FÉVRIER

au

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

16, rue Le Peletier, Paris,

Et en province, dans toutes ses Succursales suivantes :

AMIENS, 4, rue des Saintes-Maries.
ANGERS, 37, rue des Lices.
ANGOUËME, 8 bis, rue du Château.
BRISACON, 121, Grande-Rue.
BLOIS, 41, rue Denis-Papin.
BORDEAUX, 30, cours de l'Intendance.
CARN, 7, place Royale.
CLERMONT-FERRAND, 22, rue Pascal.
DIJON, 9, rue Châtruc.
GRENOBLE, 12, rue Lesdiguières.
LE HAVRE, 73, rue d'Orléans.
LILLE, 28, rue Ponts-de-Communes.
LIMOGES, 8, boulevard de la Poste-aux-Chevaux.
LYON, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville.
LE MANS, place de la Préfecture.
MARSEILLE, 52, rue Paradis.
NANCY, 14, place Saint-Jean.
NANTES, 1, place Royale.
ORLÉANS, 7 bis, rue du Grenier-de-Sel.
LE PUY, 7, boulevard Saint-Louis.
REIMS, 4, place Royale.
LA ROCHELLE, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville.
ROUEN, 76, rue Jeanne-d'Arc.
SAINT-ÉTIENNE, 3, place de l'Hôtel-de-Ville.
TOULOUSE, 47, rue d'Alsace-Lorraine.
TOURS, 3, rue de la Préfecture.

On peut, dès à présent, adresser les demandes par correspondance.

NOTICE

Les actions des Compagnies d'Assurances sur la Vie.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, le premier, s'est préoccupé, dans l'intérêt de ses clients, des placements en actions de Compagnies d'assurances-Vie. Il a eu le privilège de pouvoir offrir, il y a quelques années, à sa clientèle, les actions du Soleil-Vie.

On se rappelle quel accueil fut fait à ces titres ; le public comprit immédiatement que les actions d'une Compagnie d'assurances-Vie comme le Soleil, étaient un placement hors ligne. Les faits lui ont donné promptement raison. Les actions du Soleil-Vie ont, depuis cette époque, considérablement augmenté de valeur et dépassent aujourd'hui 1,400 fr.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS s'est de plus en plus affirmé dans cette conviction que les actions des Compagnies d'assurances-Vie devaient être recommandées sans réserve. Il suffit de consulter la cote officielle pour voir

que les actions de toutes les Compagnies d'assurances-Vie se négocient à des prix élevés.

Voici les principales raisons qui créent aux Compagnies d'assurances-Vie cette situation privilégiée :

1^o Le nombre des Compagnies-Vie est forcément limité, parce que le gouvernement ne leur accorde d'autorisation qu'après avis favorable du Conseil d'Etat, chargé de réviser scrupuleusement leurs statuts et d'exiger d'elles des garanties ;

2^o Une fois qu'elles existent en vertu d'un décret, les Compagnies-Vie sont toujours — et pour toute leur durée — soumises à la tutelle de l'Etat. Leurs opérations et leurs placements de fonds sont constamment contrôlés par l'Etat ;

3^o Les Compagnies-Vie ne traitent leurs opérations que pour une longue période, presque toujours pour la vie humaine entière. Au bout d'un certain nombre d'années, trois ans environ, les frais, largement couverts par les affaires, demeurent stationnaires, et après cette période, les bénéfices des affaires traitées dans les années antérieures viennent toujours s'ajouter aux bénéfices de l'année en cours. C'est alors que ces Compagnies parviennent, par le jeu naturel de leurs opérations, à une prospérité sans exemple dans les autres branches, et elles distribuent des dividendes qui vont chaque année en progressant.

4^o Les Compagnies-Vies n'offrent, pour ainsi dire, aucun risque de pertes, et elles échappent, par la nature de leurs opérations et de leurs placements, aux crises politiques et financières. La mortalité effective des assurés est bien connue aujourd'hui, et forme une loi naturelle douée d'une constance que l'on ne rencontre dans aucune autre branche.

La Compagnie d'assurances sur la vie le Temps.
— Son Conseil.

La Compagnie le Temps-Vie était primitivement au capital de trois millions divisé en 3,000 actions de 1,000 fr. libérées de 250 fr. Grâce à l'impulsion et à la compétence de son Conseil d'administration, ses affaires se sont rapidement développées. Un décret du Président de la République, en date du 9 septembre 1880, l'a autorisée à porter son capital à neuf millions, par la création de six mille actions nouvelles de 1,000 fr. chacune, également libérées de 250 fr.

Son Conseil d'administration est composé comme suit :

MM. ALFRED BLANCHE, C. *, ancien conseiller d'Etat, Président ;
A. VERNHETTE, *, ancien Préfet, administrateur du Chemin de fer de Bône à Guelma, Vice-Président ;
Le comte CHAPTAL, *, propriétaire ;
Le docteur G. DUMONT, *, propriétaire ;
E. DUVERGIER DE HAURANN, *, membre du Conseil général du Cher, propriétaire ;
E. PASCAL, ancien intéressé de la maison de banque Pascal fils et C^e, de Marseille ;
R. PEPIN LE HALLEUR, propriétaire ;
Le prince GEORGE STREIBY, C. *, ancien ministre des affaires étrangères de Roumanie, propriétaire ;
L. VARRÉ, O. *, ancien négociant, propriétaire ;
G. DE VARIENY, *, propriétaire.
Directeur : M. WILLIAM REY.

Les garanties spéciales offertes aux actionnaires par les statuts du Temps-Vie.

Nous avons expliqué plus haut que les statuts des Compagnies d'assurances sur la Vie étaient soumis à l'approbation du Ministère des Travaux publics et du Conseil d'Etat.

Les statuts de la Compagnie le Temps-Vie ont été encore plus soigneusement contrôlés que ceux des Compagnies précédemment autorisées.

Ainsi, le maximum d'assurance qu'il lui est permis de contracter, sur une tête, est de 200,000 fr., tandis qu'il est de 500,000 fr. pour d'autres Compagnies, comme la Nationale, le Soleil, etc. La Compagnie le Temps-Vie ne garde jamais plus de 30,000 fr. sur une tête ; l'excédant est donné par elle en réassurances à des Compagnies Françaises, sous réserve de réciprocité.

A propos des réassurances de la Compagnie le Temps-Vie, nous devons faire une remarque importante : la Compagnie le Temps-Vie doit, aux termes de ses statuts, réserver toutes ses affaires de réassurances aux Compagnies Françaises. Elle peut recevoir des affaires du dehors, mais elle n'y peut rien porter en échange.

C'est avec le Temps-Vie qu'a commencé, pour les statuts des nouvelles Compagnies, l'interdiction d'hypothéquer les immeubles sociaux. Cette clause n'existe pas dans les statuts des autres Compagnies.

Quant aux emplois de fonds, la Compagnie est strictement limitée aux valeurs les plus sûres, c'est-à-dire aux titres de rente sur l'Etat, aux obligations des communes, des chemins de fer garanties par l'Etat, du Crédit Foncier et aux immeubles.

Sans nous étendre davantage sur les prescriptions minutieuses imposées statutairement au Temps-Vie, nous nous bornerons à faire remarquer que ces statuts, que l'on trouvera ci-joints in-extenso, sont rédigés avec une rigueur qui donne des garanties exceptionnelles aux actionnaires du Temps-Vie.

L'organisation du Temps-Vie. — Ses agences. — Ses affaires.

L'organisation de la Compagnie est complète. Dès son origine, elle a donné tous ses soins à l'installation de ses agences. Elle possède aujourd'hui 217 bonnes agences.

Suivant les différentes régions de la France, le Temps-Vie a adopté un système mixte. Dans quelques grandes villes, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, la Compagnie a établi des directions de premier ordre, étendant leur action sur un grand nombre de départements, c'est-à-dire sur ceux qui sont le plus éloignés du siège social et ne peuvent que difficilement être surveillés par la direction de Paris.

Dans le Nord, au contraire, le Temps-Vie a suivi le système ordinaire des agents directs dans chaque ville.

Les agences de l'étranger sont aussi très-bien installées ; la direction de Bruxelles par exemple est une des fondations de ce genre les mieux réussies.

Le portefeuille du Temps-Vie.
Les bénéfices.

Les opérations du Temps-Vie, pendant l'année 1880, ont produit, en affaires nettes de réassurances :

Fr. 29.011.000 pour les assurances au décès, vie entière et temporaire, et pour les assurances mixtes et à terme fixe ;
799.000 en assurances de capitaux différés au cas de vie.

Fr. 29.810.000 total des capitaux assurés en 1880.

Les rentes viagères immédiates obtenues durant la même période sont : fr. 50.606 contre fr. 437.580 de versement.

Les risques en cours provenant des deux exercices 1879-1880, établis au 31 décembre dernier, nets de réassurances et d'annulation, sont :

Fr. 30.800.300 pour les assurances au décès mixtes, etc.
986.500 pour les assurances au cas de vie.

Fr. 31.787.000 total des capitaux assurés, à quoi s'ajoutent :
51.026 de rentes viagères immédiates à servir.

Les sinistres au décès sont dans une mesure très-moderée, et un bénéfice important a été acquis par le décès de rentiers viagers.

Le Temps-Vie va prochainement entrer dans la période des bénéfices.

On sait que la marche des Compagnies-Vie se divise en deux périodes bien distinctes. Lorsqu'elle atteint le chiffre de 30 à 35 millions de portefeuille, une Compagnie-Vie couvre largement ses frais. C'est le cas actuel du Temps-Vie.

A partir de ce chiffre de portefeuille, les bénéfices commencent et grandissent avec rapidité. Le Soleil-Vie, qui a mis cinq années à arriver à cette période, distribue aujourd'hui 20 fr. par action avec un portefeuille de 50 millions ; il a 12,000 actions.

Le Temps-Vie, en moins de trois années, a acquis un portefeuille de 32 millions et il n'a que 9,600 actions.

Avec une telle marche, la période des bénéfices sera vite atteinte et ces bénéfices eux-mêmes croîtront rapidement.

Les Actions de la Compagnie d'Assurances le Temps-Vie.

Pour juger de la valeur de l'action du Temps-Vie, il faut la comparer avec les actions d'autres Compagnies d'assurances-Vie, tant nouvelles qu'anciennes.

On se rendra ainsi facilement compte que les actions du Temps-Vie sont loin d'être à leur cours normal.

Prenez par exemple le Soleil-Vie, l'Aigle-Vie, la France-Vie.

Pour établir la parité des cours entre les actions de différentes Compagnies, il faut, avant tout, tenir compte du nombre d'actions de chacune de ces Compagnies.

Le Soleil-Vie cote actuellement 1,400 fr., mais il a 12,000 actions, soit un quart de plus que le Temps-Vie, qui n'en a que 9,000. En admettant que les deux Sociétés soient au même degré de prospérité, la parité à établir serait donc, pour les actions du Temps, le cours de 1,750 fr. au lieu de 800 fr.

Mais le Soleil-Vie a un portefeuille de 50 millions environ, tandis que le portefeuille du Temps n'est que de 30 millions, soit 40 0/0 de moins.

Il faut donc, pour avoir la véritable valeur de l'action du Temps, faire subir à ce chiffre de 1,750 francs une réduction de 40 0/0, ce qui fait ressortir mathématiquement l'action du Temps-Vie à 1,050 fr.

Prenez la Compagnie l'Aigle-Vie cotée 580 fr. ayant 24,000 actions de 500 fr., ce qui correspond au cours de 1,160 fr. pour 12,000 actions de 1,000 fr. Le portefeuille de l'Aigle-Vie est à peu près le même que celui du Temps-Vie. Comparativement à cette Société, le Temps-Vie, qui n'a que 9,000 actions, soit 25 0/0 de moins, devrait mathématiquement s'établir 25 0/0 au dessus de ce chiffre de 1,160 fr., soit à 1,870 fr.

La Compagnie la France-Vie est de création récente ; elle a été autorisée il y a six mois ; elle est cependant cotée à 860 fr., son portefeuille ne fait que naître, tandis que celui du Temps-Vie dépasse 30 millions. La Compagnie la France-Vie a 10,000 actions, soit 10 0/0 de plus que le Temps-Vie ; la parité du cours du Temps-Vie avec la France-Vie serait donc de 10 0/0 au-dessus du cours de cette dernière, soit 950 fr. ; mais il faut y ajouter l'importance du portefeuille de 30 millions du Temps-Vie. Etant donné le portefeuille du Soleil et de l'Aigle, cette différence doit être estimée au moins à 500 fr. par action. Comparativement aux cours des actions de la France-Vie, les actions du Temps-Vie ressortent donc à 1,450 francs.

Ces trois exemples démontrent clairement et mathématiquement la marge de hausse que les actions du Temps-Vie ont à parcourir.

Pour se rendre compte du degré de prospérité auquel peut arriver une Compagnie d'assurances-Vie, il suffit de rappeler le prix des actions des très-anciennes Compagnies comme la Nationale et la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie par exemple, qui s'élevaient entre 35 et 38,000 fr. pour l'action de mille francs.

En résumé :

Les Compagnies-Vie offrent des garanties qu'on ne rencontre dans aucun autre genre d'affaires par suite du contrôle que l'Etat exerce tant sur leurs opérations que sur la gestion de leur portefeuille.

Les statuts du Temps-Vie ont été de la part du Conseil d'Etat l'objet de prescriptions très-rigoureuses qui sont précieuses pour l'intérêt des actionnaires.

L'organisation du Temps-Vie est complète. Le portefeuille du Temps-Vie est déjà considérable, puisqu'il se chiffre par près de 32 millions de francs.

Le Temps-Vie va prochainement entrer dans la période des dividendes.

Les actions du Temps-Vie sont loin d'être à leur prix : mathématiquement comparés aux actions des autres Compagnies d'assurances sur la Vie, leur cours doit s'établir entre 1,400 à 1,500 francs.

CONCLUSION.

Beaucoup de nos clients, sur notre conseil, ont acheté des actions du Soleil-Vie et de l'Aigle-Vie ; ils ont ainsi triplé et quadruplé leurs capitaux.

Aujourd'hui nous leur proposons de s'intéresser au Temps-Vie, qui leur donnera des résultats aussi avantageux que les deux affaires d'assurances Vie que nous venons de citer.

Nous nous adressons à ceux de nos clients qui recherchent surtout une valeur sûre, dont le prix d'achat est appelé mathématiquement à être doublé dans une courte période.

En leur conseillant de mettre en portefeuille quelques actions du Temps-Vie, nous avons la conviction que nous leur donnons l'occasion de réaliser à bref délai un large bénéfice.

Adresser les demandes au Crédit Général Français, 16, rue Lepeletier, à Paris, ou à l'une de ses succursales en province.

se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalessière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé.

J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalessière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalessière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalessière. Ce qui m'étonne le plus,

c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEBÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalessière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 3 kil., 18 fr. ; 4 kil., 24 fr. ; 5 kil., 30 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BRSSON, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 25	»	25	Crédit Foncier colonial	635	»	»	C. gén. Transatlantique	565	1	25
3 % amortissable	85 25	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1700	10	»	Canal de Suez	1690	7	50
4 1/2 %	116 75	»	20	Obligations foncières 1877	362	1	50	Société autrichienne	640	5	»
5 %	119 40	»	10	Obligations communales 1879	462	»	1 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510	»	5	Obligat. foncières 1879 3 %	462 50	»	»	Est	388	50	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	745	»	»	Midi	390	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	2	Crédit mobilier	750	5	»	Nord	392 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	50	Crédit Foncier d'Autriche	850	»	2 50	Orléans	391	»	»
— 1865, 4 %	522	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1607 50	»	2 50	Ouest	391	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Midi	1188	75	13 75	Paris-Lyon-Méditerranée	389 50	»	»
— 1871, 3 %	395 50	»	»	Nord	1775	30	»	Paris (Grande-Ceinture)	392 50	»	»
— 1875, 4 %	519	»	1	Orléans	1432 50	2	50	Paris-Bourbonnais	389	»	»
— 1876, 4 %	520	»	1	Océans	875	5	»	Canal de Suez	581	»	»
Banque de France	4085	»	45	Ouest	875	5	»				
Comptoir d'escompte	1028 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1657 50	5	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8	56	soir.
1	25	express.
3	32	omnibus.
7	15	(s'arrête à Angers).
10	37	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
9	21	omnibus.
3	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

RAILLIÈRE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Gratien, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances aura lieu, le vendredi 4 mars 1881, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Sise au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Léveés.

Ayant grand magasin, chambres à coucher, cave voûtée, écurie, buanderie, cour et jardin.

Sa situation la rend propre à l'établissement d'un commerce, café ou restaurant.

On céderait, au gré de l'acquéreur, un fonds de rouenneries, épicerie, mercerie, exploité par le propriétaire.

S'adresser au notaire. (94)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Appartenant à M^{me} veuve Viau et ses enfants.

1^e Une cave en roc avec servitudes et jardin, d'une contenance de 11 ares, clos de murs, porté au cadastre sous les numéros 357, 359, 359, section B.

2^e Trente-trois ares de vigne, au Champ-du-Pour, commune de Saumur.

3^e Et 16 ares 50 centiares de vigne, à l'Ebeaupin, commune de Saumur, joignant au midi MM. Pivron et Volant, au nord M. Lorrain.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (78)

OFFICE D'HUISSIER A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOUSSAUREAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A CÉDER Pour entrer de suite en jouissance, L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, à Saumur.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

COMPAGNIE DES VOITURES NOUVELLES DE PARIS

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

Actes et Statuts déposés chez M^e SONNET, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL : 8, 10 et 12, avenue Laumière.

La Compagnie des Voitures Nouvelles de Paris a réalisé le grand problème de l'abaissement du tarif des voitures de place. Elle a réduit le prix de la course de 1,50 à 0,75 et celui de l'heure de 2 fr. à 1,25, tout en mettant à la disposition du public des voitures plus confortables et des chevaux meilleurs que ceux des autres entreprises.

La diminution des tarifs est compensée dans le budget de la Compagnie par les produits d'un mode de publicité qui a pleinement réussi. Les voitures sont ornées d'annonces peintes et vernies dont le commerce et l'industrie profitent avec empressement. Déduction faite de tous les frais d'exploitation, le rendement journalier de chaque voiture, y compris la publicité, laisse un bénéfice brut de plus de 11 francs.

En présence des besoins de la circulation dans Paris et de la faveur acquise aux Voitures Nouvelles, la Compagnie a décidé, dans son Assemblée générale extraordinaire du 4 février 1881, de porter à 1,000 le nombre de ses coupés et d'élever, à cet effet, son capital à 12,000,000 de francs.

Emission publique DE

21.000 ACTIONS DE 500 FR.

(Pour porter le capital à 12,000,000 de fr.)

Jouissance du 15 Février 1881.

AU PRIX DE 570 FRANCS.

Y compris 70 francs pour le fonds de réserve.

Payables 125 francs à la souscription ;

— 125 francs à la répartition ;

— 125 francs le 15 avril ;

— 125 francs le 15 mai ;

— 70 francs le 15 juillet.

Total... 570 francs.

Les Souscripteurs qui se libéreront à la répartition jouiront d'une bonification de 10 fr. par titre.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Les 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 Février 1881.

A PARIS. — A la Banque de Paris et de Bretagne, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, et dans ses Succursales.

DANS LES DÉPARTEMENTS, chez tous les Banquiers correspondants de la Banque de Paris et de Bretagne.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle.

A VENDRE UN CHARIOT SUSPENDU Une Américaine et un Dogkari. S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE VÉRITABLES SINGER Payables 3 fr. par semaine. Dépôt à Saumur, chez M. FRENZEL, rue de la Visitation, 56. (99)

A VENDRE UNE TRÈS-BONNE CHÈVRE S'adresser, pour les renseignements, 7, rue de Fontevault, à Saumur.

A VENDRE UN PETIT PONEY CORSE Propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} VALET Ancienne chemisière de la MAISON MURAY, Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12, A SAUMUR.

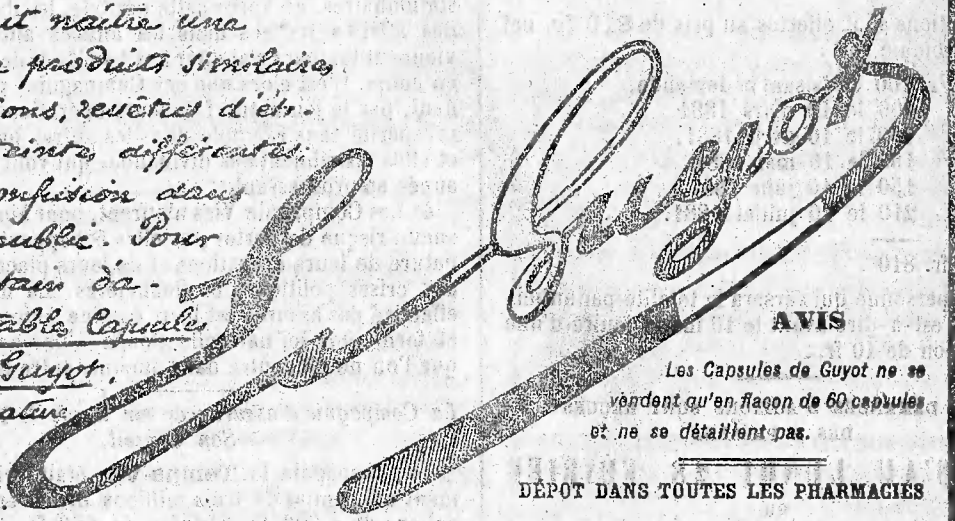
Se charge de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, demande des représentations de Saumur, et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

RHUMES — TOUX — BRONCHITES ASTHME — CATARRHES

La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr. 50 de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr.

Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étranges noms de vins, d'essences, de la une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain de voir la véritable Capsule de Goudron Guyot, exiger la signature ci-contre en 3 couleurs.



AVIS

Les Capsules de Guyot ne se vendent qu'en flacon de 60 capsules et ne se détaillent pas.

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES

16 PAGES DE TEXTE PAR AN 50 CENTIMES UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CRÉDIT PARISIEN Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France. Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

FER BRAVAIS Adopté dans les Hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par les Médecins Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Épuisement, Pertes blanches, etc. Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le meilleur de tous les toniques et le reconstituant par excellence. Il se distingue par la supériorité de sa préparation due à ses principes les plus perfectionnés : il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac ; de plus il ne noircit jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois. Dépôt principal à Paris, 13, R. LAFAYETTE et AVENUE DE L'OPÉRA, 30 où l'on trouve également le Quinquina Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de Plombières, Sources du Vernet, etc.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

PLUS DE TÊTES CHAUVES HAU MAILLON, seul inventeur (Prop^{riété} des Brevets F^{rançais} par les app^{areils} de fabrication) Hantes récompenses, 14 Médailles (20 en Or). — Traitement spécial de cuir chevelu. Arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forcé). — Avis aux Dames : Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de coiffures. — Avis importants à nos cabinets un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement tous poils d'aisselles et de la face ; on ne paie qu'après succès. — On peut appliquer soi-même. Notice n° 1. — Pas de Succursale à Paris.

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

RIELLANT Chirurgien - Dentiste, 19, rue Royale, Saumur; Au premier.

EN PURIFIANT LE SANG PILULES DÉPURATIVES de GOLLVH. — Elles sont le plus sûr des remèdes à toutes les affections de l'Intérieur : Bronchites, Phthisie, Congestions, Asthme, Rhumatismes, Goutte, etc. — Sur chaque pilule est imprimé le nom GOLLVH. — Toute boîte ne portant pas le nom GOLLVH sur l'étiquette et sur la bande blanche enveloppant le contenu, n'est pas véritable. — Chaque boîte contient 30 pilules. — Avis aux Dames : Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de coiffures. — Avis importants à nos cabinets un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement tous poils d'aisselles et de la face ; on ne paie qu'après succès. — On peut appliquer soi-même. Notice n° 1. — Pas de Succursale à Paris.

Avec l'ARGENT DIALYSE BOSCO on peut argenter chez soi, avec facilité et économie, tous les objets en métal : lampes, lanternes, harpans, etc. — On trouve chez tous les marchands. Env. franco de notice et de l'adresse. — M. BOSCO, 68, r. Valenciennes, Paris.

Certifié par l'imprimeur soussigné.